

MARCHE PUBLIC DE PRESTATIONS DE SERVICES

Organisation d'un Voyage Scolaire

GEOLOGIE – ALPES – du 11 mai 2027 au 14 mai 2027

Lycée Pablo Neruda – DIEPPE (76200)

MAI 2026

1. IDENTIFICATION DE LA PERSONNE PUBLIQUE

Lycée Pablo Neruda

Chemin Des Bruyères

BP232

76204 DIEPPE Cedex

Pouvoir adjudicateur : La Provisure : Madame Hébert

2. MODE DE PASSATION

La présente consultation est lancée selon la procédure adaptée en application de l'**article 28 du Code des Marchés Publics de 2006**.

3. FORME DU MARCHÉ

Le présent marché est un marché de fourniture et de services. Il n'est pas alloti.

4. OBJET DU MARCHÉ

La présente consultation concerne l'organisation d'un voyage scolaire dans les ALPES.

5. PIÈCES CONSTITUTIVES DU MARCHÉ

Les pièces constitutives du marché sont :

- Le présent cahier des clauses particulières (CCP)
- L'acte d'engagement

6.1. Programme

Nombre de Participants : environ 57 élèves (élèves de 1^{ère} et Terminale) et 5 accompagnateurs (nombre de participants à adapter en fonction de la capacité maximale du car).

Mode de transport souhaité : autocar avec la capacité la plus grande.

Transport Dieppe/hébergement aller-retour (retour de nuit) + trajets entre les différents points d'intérêt au cours du séjour.

Hébergement : **PROCHE DU MONT CHENAILLET**

Hébergement dans les Alpes à proximité des points d'intérêt géologique.

Chambres avec toilettes et salles de bain dans les chambres ou sur le palier.

L'offre doit comprendre la pension complète (petits déjeuners, pique-nique le midi, goûters et repas chauds le soir) pour 62 participants du mardi 11 au soir (dîner inclus) au vendredi 14 au soir (dîner inclus).

Activités et encadrement demandés

- Sorties terrain sur les sites d'intérêt en petits groupes, encadrés par des accompagnateurs en montagne formés à l'encadrement des classes de terrain en géologie
- Objectifs pédagogiques (programme de 1^{ère} et terminale spécialité SVT) :
 - Comprendre un cycle orogénique
 - Étude d'une Ophiolite
 - Distinguer les grandes catégories de roches
 - Étude des relations géométriques entre différentes roches (datation relative)
 - Notion de fossile stratigraphique

Zones possibles : Chenaillet, Queyras, Val Durance,

6.2. Options

Les candidats devront obligatoirement chiffrer :

- ⇒ Une proposition financière de base incluant une assurance annulation non nominative (pour cas de force majeure ou sur présentation d'un certificat médical).

7. DUREE DU MARCHE ET/OU DELAI D'EXECUTION

Le voyage devra se dérouler du mardi 11 mai 2027 au vendredi 14 mai 2027 inclus.

8. PRIX

8.1 Contenu et forme des prix :

Les prix seront forfaitaires et établis en euros. Le candidat devra également préciser les montants des acomptes demandés. La gratuité pour les accompagnateurs est proscrite.

Le prix de l'offre indiqué est un prix global TTC ferme et définitif comprenant à minima l'ensemble des prestations demandées. Les prix sont réputés comprendre toutes les autres charges fiscales, parafiscales, taxes ou autres afférentes aux prestations. Il est nécessaire d'établir un prix par participant.

8.2 Règlement :

Les factures d'acomptes et de solde devront être adressées au Lycée Pablo Neruda avec un RIB. Le paiement, effectué en euros, se fera par mandat administratif.

Conformément aux dispositions de l'instruction n°10-003-29 du 29 janvier 2010, « le paiement avant service fait de voyages et séjours est possible dans la limite de 70 % du prix du voyage ». « Le dernier versement effectué par l'acheteur ne peut être inférieur à 30 % du prix du voyage et doit être effectué lors de la remise des documents permettant de réaliser le séjour ».

Le délai global de paiement est fixé à 30 jours à compter de la date de réception des factures. Le taux d'intérêt moratoires, en cas de dépassement de ce délai, est celui de l'intérêt légal en vigueur à la date à laquelle les intérêts moratoires commencent à courir.

8.2 Frais divers

L'offre doit comprendre les frais de dossier de voyage.

Tous les frais liés à la bonne réalisation du voyage devront être pris en charge par le titulaire du marché et inclus dans son offre. Il ne devra rester aucun frais devant être réglé directement par les élèves ou les accompagnateurs.

Aucun dédommagement de quelque nature que ce soit ne pourra être proposé aux accompagnateurs.

9. ASSURANCE SOUSCRITE PAR LE TITULAIRE DU MARCHE

L'organisme titulaire du marché s'engage à fournir une attestation de la compagnie d'assurance couvrant sa responsabilité civile professionnelle en cas de dommage, notamment en cas de décès, incapacité temporaire, etc...

10. RESILIATION

Le marché pourra être résilié dans les conditions prévues par l'article 47 du code des marchés publics.

11. REGLEMENT DES LITIGES

Le marché est passé par une personne morale de droit public, à ce titre il relève du contentieux administratif et de la compétence du tribunal administratif de NICE territorialement compétent.

12. PRESENTATION DES OFFRES

Le dossier de consultation est déposé sur la plateforme AJI.

Les candidatures et les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentations associés.

Il est rappelé que le signataire doit être habilité à engager le candidat.

Seul l'acte d'engagement sera daté et signé par le(s) représentant(s) qualifié(s) du/des candidat(s).

13. CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DE L'OFFRE

Les candidats sont invités à publier leur offre, en langue française, **avant le vendredi 26 juin 2026 10h sur la plateforme AJI**

15. SELECTION DES CANDIDATURES - JUGEMENT ET CLASSEMENT DES OFFRES

15-1. Sélection des candidatures

Les offres déposées sur la plateforme AJI seront étudiées.

15-2. Jugement et classement des offres

L'acheteur examinera l'offre des candidats, pour établir un classement.

Après classement par ordre décroissant des offres conformément aux critères pondérés définis ci-après, l'offre économiquement la plus avantageuse est choisie par l'acheteur.

Méthode de classement des critères de jugement :

Critère prix des prestations

L'offre la moins disante obtiendra la note de 10. Les notes des offres suivantes à classer

seront calculées de la manière suivante :

(montant offre moins disante/montant de l'offre à classer)*10 = note de l'offre à classer

ex : offre moins disante : 12 000 € obtient la note de 10.

l'offre à classer : 15 000 € obtient la note de $(12000/15000)*10=8$.

Les notes obtenues seront ensuite multipliées par 0.4 pour obtenir la note finale « critère prix des prestations », soit pour l'exemple, offre moins disante : Note finale $10*0.4=4$; offre à classer : Note finale $8*0.4=3.2$

Critère Qualité des services

L'acheteur proposera une note entre 0 et 10 au vu du rapport technique fourni par les candidats.

ex : offre moins disante obtient la note technique de 3. Note finale $3*0.6=1.8$

l'offre à classer obtient la note technique de 8. Note finale $8*0.6=4.8$

L'offre retenue sera celle qui obtiendra la note totale la plus élevée, en l'occurrence : - $4+1.8=5.8$ (non retenue) - $3.2+4.8=8$ (retenue)

Si le candidat pressenti ne fournit pas les certificats, attestations ou déclarations mentionnés à l'article 46 du CMP son offre sera rejetée. Dans ce cas, l'élimination du candidat sera prononcée par l'acheteur qui présentera la même demande au candidat suivant dans le classement des offres.

Critères d'attribution	Pondération
Prix des Prestations	40 %
Qualité des Services	60 %

L'acheteur se réserve le droit de négocier avec les fournisseurs les offres déposées notamment en matière de prix.

L'acheteur pourra, à tout moment, ne pas donner suite à la procédure pour des motifs d'intérêt général. Les candidats en seront informés.

16. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir, pour les renseignements d'ordre administratif et technique, une demande par voie électronique à :

Intendance du Lycée Pablo Neruda
Chemin des Bruyères
BP 232
76204 DIEPPE
int.0762169v@ac-normandie.fr

Une réponse par mail sera alors adressée en temps utile à tous les candidats,

17. INFORMATIONS CONTRACTUELLES COMPLEMENTAIRES

L'acte d'engagement et le bon de commande sont les seuls documents contractuels.